

REGLEMENT

« POINTS DE VUES SUR BERG ET COIRON »

Article 1

Les photographies doivent nous parvenir à l'adresse mail suivante : evenement-bergcoiron@orange.fr
Elles doivent nous parvenir du 19 juillet au 30 septembre 2010 inclus, toute participation en dehors de ces délais ne sera pas validée.

La photographie doit être au format jpeg et de 2 Mo maximum.

Les photographies ne doivent pas être retouchées.

Article 2

Une seule photographie par thème est autorisée, la participation est limitée à une inscription par personne et elle est donc strictement nominative. La participation multiple (même nom, même adresse postale) entraînera la disqualification des joueurs au concours.

Le concours est intitulé « Points de vues sur Berg et Coiron ».

Les thèmes sont : les monuments, les paysages et les manifestations du territoire de Berg et Coiron, (composé des villages suivants : Berzème, Darbres, Lavilledieu, Lussas, Mirabel, Saint Andéol de Berg, Saint Germain, Saint Gineys en Coiron, Saint Jean le Centenier, Saint Laurent sous Coiron, Saint Maurice d'Ibie, Saint Pons, Sceautres et Villeneuve de Berg).

Les thèmes doivent être respectés pour pouvoir participer à ce concours.

Article 3

Le concours est ouvert aux 3 catégories de photographes suivantes :

- Amateur (de moins de 18 ans)
- Amateur (de plus de 18 ans)
- Professionnels

Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent pas participer au concours.

Article 4

Chaque photographie doit être accompagnée des informations suivantes :

Nom, prénom, adresse de l'auteur de la photographie, numéro de téléphone, adresse mail

Titre du cliché, Catégorie, Thème choisi, Lieu photographié, date de la prise de vue sur le bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante : Office de Tourisme Berg et Coiron, grand rue 07170 VILLENEUVE DE BERG.

Article 5

En participant à ce concours, le photographe s'engage à faire preuve d'un comportement respectueux envers les personnes et les lieux photographiés. D'une manière générale, tout participant s'interdit d'envoyer un cliché qui serait préjudiciable, menaçant, injurieux, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire et obscène...

Article 6

Un jury appliquera les critères suivants pour désigner les photos gagnantes :

- L'esthétique des clichés
- La capacité à éveiller l'intérêt et la curiosité lors de l'exposition prévue par la suite

En aucun cas, le choix du jury sera contestable.

Article 7

Des lots récompenseront un photographe de chaque catégorie et pour chaque thème.

Les gagnants seront désignés par le jury, puis prévenus personnellement afin qu'ils puissent se rendre disponible pour la remise des prix qui aura lieu le jour de l'inauguration de l'exposition (à l'hôtel Malmazet le 24 octobre 2010).

En cas d'impossibilité, les lots seront à retirer à l'office de tourisme(OT) dans un délais de 3 mois, au delà de ce délais les lots deviendront la propriété de l'OT.

Tous les participants seront informés des résultats par mail après la cérémonie de remise des prix.

Article 8

Le jury sera composé de

- Un photographe professionnel
- Un représentant de l'OT
- Un représentant de la Communauté de Communes « Berg et Coiron ».

Article 9

Les photos seront utilisées pour une exposition et/ou un diaporama, elles pourront être utilisées pour les besoins de l'OT. Selon le volume de photos reçues, les organisateurs et le jury se réservent le droit de sélectionner les photos à exposer. L'auteur d'une photographie sélectionnée pour le concours cède à titre gratuit le droit de reproduction et de représentation de son œuvre pour toute opération en vue de la promotion du territoire Berg et Coiron. Ces œuvres déposées ne seront pas restituées et resteront la propriété des organisateurs. En aucun cas, il ne sera versé aux candidats des droits d'auteur.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute utilisation des œuvres conformément au présent règlement.

Article 10

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation des résultats, la publication de sa photo et de son nom.

Article 11

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des clichés.

Article 12

Un prix du public sera prévue par rapport aux clichés exposés à l'hôtel Malmazet de Villeneuve de Berg. Le public élira sa photo préférée. Un tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins des participants ayant élu la photo gagnante.

Article 13

La participation à ce concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Le règlement pourra être actualisé et mis à jour si nécessaire par les organisateurs.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Concours photos

POINTS DE VUES SUR BERG ET COIRON

Du 19 juillet au 30 septembre 2010
Ouvert aux amateurs et aux professionnels
Participation gratuite, de nombreux lots à gagner

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Age :

Adresse mail :

Catégorie :

Noir et blanc ou couleur :

Titre :

Lieu et date de la prise de vue :

Je déclare avoir lu, compris et accepté dans son intégralité le règlement de participation ci-joint du concours photo organisé par l'Office de Tourisme de Berg et Coiron.

Je déclare que les photos sont libres de droit, elles deviennent la propriété exclusive de l'Office de Tourisme Berg et Coiron.

Fait le _____ à _____

Nom et signature (celle des parents pour les mineurs) :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de **rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Berg et Coiron, Grand Rue 07170 VILLENEUVE DE BERG**